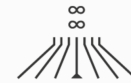


# SPIRA ∞

COOPÉRATIVE  
VOUÉE AU CINÉMA  
INDÉPENDANT



FI

## Dépôt de projet – Programme Talents en vue RECOMMANDATION PAR SPIRA

Dans le cadre du prochain dépôt au programme Talents en vue (anciennement programme Micro-budget), Spira, coopérative vouée au cinéma indépendant, sélectionnera les candidat-es et les projets en amont de l'annonce des principes directeurs de Téléfilm Canada, afin d'accompagner de manière plus soutenue la rédaction et préparation des dépôts remis à Téléfilm Canada.

Spira invite donc les créateurs et créatrices émergents-es à soumettre un dossier pour un projet de premier long métrage ou projet web, dans la visée d'être recommandé pour le programme Talents en vue de Téléfilm Canada.

Un jury formé par Spira évaluera les dossiers reçus et pourra choisir un long métrage et un projet web en langue française ainsi qu'un long et un projet web en langue anglaise<sup>1</sup>. Les cinéastes dont les projets auront été retenus pourront ensuite faire un dépôt officiel auprès de Téléfilm Canada.

Veuillez noter qu'il existe également le volet accéléré et le volet festival. Si vous êtes admissibles à ces volets, la recommandation par un partenaire n'est pas obligatoire.

**Nous vous demandons de prendre connaissance en premier lieu du programme Talents en vue de Téléfilm Canada disponible au <https://telefilm.ca/fr/financement/talents-en-vue>**

### ADMISSIBILITÉ DES CANDIDAT-ES <sup>2</sup>

- Les membres clés<sup>3</sup> de tous les projets recommandés doivent être des talents émergents, c'est-à-dire qu'ils doivent avoir déjà produit, réalisé et/ou scénarisé au moins un court métrage (un film de 30 minutes ou moins), mais ne peuvent pas avoir occupé le même poste clé au sein de l'équipe d'un long métrage (un film de 75 minutes ou plus). Il est à noter que les producteurs et productrices ayant déjà produit un long métrage ayant

<sup>1</sup> Le nombre de projets que Spira pourra recommandé est basé sur les principes directeurs du programme Talents en vue publiés en février 2018. Téléfilm publiera les nouveaux principes directeurs dans les mois à venir.

<sup>2</sup> Notez que de par sa mission, Spira priorisera la sélection de cinéastes habitant la grande région de Québec ou des autres régions.

<sup>3</sup> Les membres clés de l'équipe créative d'un projet sont le/la producteur-trice, le/la scénariste et le/la cinéaste.



FI

obtenu du financement dans le cadre de ce Programme seront également considérés comme des talents émergents.

- Doivent avoir été membre ou ami-e de la coopérative entre le 31 mars 2016 et le 15 octobre 2018.
- Avoir un-e producteur-trice émergent-e ou être producteur-trice émergent-e du projet déposé
- Être un-e citoyen-e canadien-ne conformément à la définition de la Loi sur la citoyenneté ou un-e résident-e permanent-e conformément à la définition de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés

\*\*\*\*

**Afin de réaffirmer ses principes d'équité et d'inclusion, la coopérative encourage les artistes issu-es de la diversité culturelle, sourd-es, handicapé-es ou de langue officielle en situation minoritaire à soumettre leur candidature. Spira encourage également les artistes inuit-es, métis et des Premières Nations à soumettre leur candidature.**

## ADMISSIBILITÉ DU PROJET<sup>4</sup>

Pour être admissible, les projets doivent être des œuvres de fiction ou documentaire produits en français ou en anglais :

- des longs métrages de 75 minutes ou plus; ou
- des projets audiovisuels narratifs d'un autre type réalisés dans un format conçu spécialement pour les auditoires en ligne. Les projets de ce type peuvent être composés d'un ou de plusieurs segments qui, au total, ont une durée de plus de 10 minutes.

Tous les projets doivent être distribués sur une ou plusieurs plateformes numériques et doivent être complétés dans les 18 mois suivant la réception d'une invitation de Téléfilm à déposer une demande. Aucune distribution en salles n'est exigée en vertu de ce Programme.

Veuillez noter qu'il n'y a pas de budget maximal ou minimal, mais que Téléfilm s'attend à ce que les budgets des longs métrages se situent entre 125 000 \$ et 250 000 \$. Le budget moyen pour les projets narratifs web variera en fonction de la durée totale du projet, mais ne devra pas, de façon générale, dépasser 20 000 \$ pour un segment complet de 10 minutes.

---

<sup>4</sup> Les critères d'admissibilité ci-dessus sont basés sur les principes directeurs du programme Talents en vue publiés en février 2018. Téléfilm publiera les nouveaux principes directeurs dans les mois à venir et donc, l'admissibilité des projets peut changer.



## **DÉPÔT EN 2 ÉTAPES :**

1. Pré-approbation par Spira : dépôt de la lettre d'intention afin d'obtenir une pré-approbation de Spira à déposer pour l'étape suivante – **Entre le 20 et le 31 juillet 2018 et entre le 28 août et le 5 octobre 2018**

Vous aurez votre confirmation pour la pré-approbation dans un délai de 7 jours ouvrables, suivant le dépôt de votre projet.

2. Dépôt à Spira pour les cinéastes pré-approuvés : **15 octobre 2018 à 17 h.**  
Des frais de gestion de dossier de 50\$ sont demandés aux cinéastes pré-approuvés-es.

La réponse à cette étape vous sera donnée le 30 octobre 2018.

Les projets retenus seront par la suite accompagnés dans la préparation de leur dossier final avant la recommandation à Téléfilm Canada par Spira. Les cinéastes choisis auront par la suite d'autres dates d'échéance à respecter en vue du dépôt final. Les autres dates seront communiquées aux candidat-es sélectionnés-es.

## **DIRECTIVES POUR LES DEUX ÉTAPES :**

### ÉTAPE 1. COMPOSITION DU DOSSIER DE PRÉ-APPROBATION

Vous trouverez ci-dessous tous les documents et informations pertinents pour pré-approbation de votre projet.

Veuillez noter que tous les documents requis doivent être remis sans quoi votre demande ne pourra pas être étudiée.

Spira favorise des demandes qui sont professionnelles; portez une attention spéciale à la qualité de la rédaction et à la présentation de la demande.

Voici les documents à joindre à votre demande de pré-approbation :

- Lettre de motivation (maximum 1 page)
- Synopsis du projet d'un maximum de 200 mots, incluant la vision artistique de l'équipe créative
- Démarche artistique du cinéaste (250 mots maximum)
- Calendrier de production (de la préproduction à la sortie sur les plateformes numériques);
- Liste des comédien-nes (si disponible et si applicable)

- Liste des membres de l'équipe technique (si disponible)
- CV Cinéaste
- CV Producteur-trice
- CV des autres membres pertinent-es de l'équipe de création
- Liste de liens Internet sécurisés (ex : Vimeo) avec une ou des production(s) antérieure(s)

**VOTRE DOSSIER DOIT ÊTRE UN SEUL DOCUMENT PDF d'un maximum de 6 MO envoyé par courriel à l'adresse suivante : [artistique@spira.quebec](mailto:artistique@spira.quebec), Entre le 20 et le 31 juillet 2018 et entre le 28 août et le 5 octobre 2018.**

## ÉTAPE 1. ÉVALUATION DES DEMANDES

La directrice artistique de Spira évaluera l'admissibilité du projet.

Les critères suivants seront utilisés pour évaluer les différents dossiers :

- La qualité de la feuille de route de l'équipe créative;
- La qualité, l'originalité et l'aspect novateur du contenu créatif;
- La faisabilité du projet;
- La cohérence de la démarche artistique et professionnelle de l'artiste.

## ÉTAPE 1. MODALITÉS D'ATTRIBUTION

Vous aurez votre confirmation pour la pré-approbation dans un délai de 7 jours ouvrables, suivant le dépôt de votre projet.

**Les candidats-es pré-approuvés-es devront déposer leur dossier complet à Spira pour l'évaluation pour le 15 octobre 2018 à 17 h.**

## ÉTAPE 2. COMPOSITION DU DOSSIER COMPLET À SPIRA

Une fois votre projet pré-approuvé, vous pourrez déposer votre dossier complet. Vous trouverez ci-dessous tous les documents et informations pertinents à la présentation de votre projet pour le **15 octobre 2018 à 17 h.**

Veuillez noter que tous les documents requis doivent être remis avec la demande, sans quoi votre demande ne pourra pas être étudiée.

Notez que le jury favorise des demandes qui sont professionnelles; portez une attention spéciale à la qualité de la rédaction et à la présentation de la demande.

Voici les documents à joindre :

Dossier à fournir dans UN SEUL DOCUMENT PDF (chaque document placé dans l'ordre énoncé) :

- Fiche de dépôt de projet (fournie par Spira)
- Synopsis du projet d'un maximum de 200 mots, incluant la vision de l'équipe créative
- Traitement visuel du projet d'une longueur maximale d'une page
- Scénario du projet
- Plan de promotion et de distribution d'une page incluant une stratégie de mise en marché numérique et de promotion sur les médias sociaux indiquant les moyens utilisés pour rejoindre le public cible
- Calendrier de production (de la préproduction à la sortie sur les plateformes numériques) qui assurera l'achèvement du projet dans les 18 mois suivant la réception d'une invitation de Téléfilm à déposer une demande
- Sommaire du budget du projet (voir le modèle sur le site web de Téléfilm)
- Liste des comédien-nes (si disponible et si applicable)
- Liste des membres de l'équipe technique (si disponible)
- CV du réalisateur ou de la réalisatrice
- CV du producteur ou de la productrice
- CV des autres membres pertinent-es de l'équipe de création
- Liste de liens Internet sécurisés (ex : Vimeo) avec une ou des production(s) antérieure(s)

Un chèque de 50\$ au nom de Spira ou en argent comptant.

Notez que le projet doit respecter le Code de déontologie de l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) et toutes les autres normes de programmation reconnues par l'ACR ou le CRTC, et ne contenir aucun élément constituant une infraction en vertu du Code criminel, de nature diffamatoire ou autrement illégal.

**VOTRE DOSSIER DOIT ÊTRE UN SEUL DOCUMENT PDF d'un maximum de 6 MO envoyé par courriel à l'adresse suivante : [artistique@spira.quebec](mailto:artistique@spira.quebec) pour le 15 octobre 2018 à 17 h.**

## ÉTAPE 2. ÉVALUATION DES DEMANDES

Le comité utilise les critères suivants pour évaluer les différents dossiers :

- La qualité de la feuille de route de l'équipe créative;
- La qualité, l'originalité et l'aspect novateur du contenu créatif;
- Le positionnement du projet dans le marché et l'aspect novateur de la stratégie de promotion et de distribution;
- La faisabilité du projet et son état d'achèvement en vue de la production;
- La cohérence de la démarche artistique et professionnelle de l'artiste;
- La cohésion de tous les aspects du projet (contenu, production, distribution);
- La présentation générale du dossier.



FI

Les projets déposés sont analysés par un comité de pairs. Cette sélection est finale et sans appel. Par contre, Spira demeure disponible à rencontrer un demandeur ou une demanderesse afin de lui faire part des commentaires du comité.

Les membres du comité de sélection sont soumis-es au code d'éthique de Spira, respectent la confidentialité des projets et agissent de bonne foi dans l'exercice professionnel de leurs fonctions. Spira n'acceptera aucun acte de sollicitation ou d'intimidation lié à un refus.

## ÉTAPE 2. MODALITÉS D'ATTRIBUTION

Le comité de sélection s'engage à donner une réponse aux candidat-es pour le **30 octobre 2018**.

Les candidats-es sélectionnés-es devront signer une entente avec Spira confirmant leur engagement à déposer au programme Talents en vue de Téléfilm Canada pour la date à être annoncée par Téléfilm Canada et stipulant leur engagement, dans le cas où le financement serait accordé, à réaliser les projets en conformité avec les modalités établies par Téléfilm Canada.